

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

262ème SEANCE
BALE, MARDI 14 JANVIER 1992(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 261ème séance.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de décembre 1991 et des premiers jours de janvier 1992.(4)
- IV. Suite à donner aux décisions prises à Maastricht.(5)
- V. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VI. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- (1) La séance s'ouvrira juste après la séance restreinte (salle C) qui commencera à 9 h 30 et peut durer quelque trente minutes. La séance du Comité plénier se poursuivra probablement jusqu'au déjeuner.
 - (2) Le projet de procès-verbal a été diffusé le 23 décembre 1991.
 - (3) La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance) et le Comité des Suppléants, à partir de documents ("graphiques surveillance", "graphiques de taux de change effectifs", "tableaux de la concertation" et "série mensuelle de statistiques") qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis à Bâle aux Gouverneurs.
 - (5) Une note intitulée "Preparatory work for Stage Two of EMU", préparée par le Secrétariat, a été distribuée le 23 décembre 1991.